

Séance du 04 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	27/02/2023

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,  
Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA  
Raphaël

Excusés :

Secrétaire de séance : Mr BASQUIN Lilian

Objet : Approbation d'une participation financière pour ABC biodiversité	Délibération n°2023-03-01
---	---------------------------

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un Appel à projet présenté par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençale aux communes participant au projet plan de massif DFCI : Nyons, Venterol, Châteauneuf-de-Bordette, Aubres, Les Pilles, Montaulieu, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Valouse.

Il est proposé à ces communes de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).  
L'objectif de cette démarche est :

- ✚ Acquérir de la connaissance pour assurer la prévention de la biodiversité
- ✚ Sensibiliser et mobiliser citoyens et acteurs locaux
- ✚ Partager une vision stratégique du territoire

Cet inventaire permet d'établir un état des lieux de la biodiversité sur la commune. Il concerne plus particulièrement les insectes. Il permettra de voir dans le temps l'évolution de cette biodiversité et de sensibiliser le grand public et les différents acteurs du territoire à sa préservation.

Un montant forfaitaire minimum de 300€ est demandé aux communes souhaitant participer à l'inventaire proposé par l'ABC biodiversité.

Au regard du budget limité de la commune de Valouse, du déséquilibre entre les différentes communes participantes qu'induit une participation forfaitaire de 300€ peu importe leur nombre d'habitants et leur dotation, le Maire propose de diminuer cette participation à 150€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VALOUSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la réalisation d'un ABC de la biodiversité

PROPOSE une contribution de 100 € ce qui représente la somme de 2€63 par habitant.

Compte tenu du budget,

RENONCE à cette réalisation si l'engagement pour la commune devait être supérieur à cette somme de 100 €.

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Affiché le 27/03/2023  
ID : 026-212603633-20230304-2023\_03\_01-DE

Le Maire de Valouse,  
Janine AMAR

